



Congé parental et retraite anticipée

Par **opsommer**, le **23/05/2011** à **09:54**

Bonjour,

Je suis infirmière en milieu hospitalier depuis 15 années (embauchée le 2 janvier 1996) et maman de trois enfants. Je souhaite demander une retraite anticipée. Or l'administration me dit que cela n'est pas possible du fait de mon congé parental de deux ans et demi pour mon troisième enfant (né en septembre 2004). Pourtant des amis me disent que pour les enfants nés après le 1er janvier 2004, il y a validation à temps plein de la durée des services (dans la limite de trois ans par enfant) des périodes d'interruption de travail pour congé parental. Est-ce exact?

Le bureau du personnel me propose de racheter mes années d'études pour avoir ainsi le nombre d'années voulues mais me précisent que les délais sont très longs pour en faire la demande et que j'ai très peu de chances d'y parvenir avant la fin de l'année. Merci pour les précieuses informations que vous pourrez me donner...